

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 juin 2025

---

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 620

présenté par

M. Saintoul, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« indépendance »,

insérer les mots :

« , et notamment celle de chacune des sociétés de rédactions des sociétés nationales de programme comprises dans le périmètre de la holding ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP réaffirme son attachement à l'indépendance de chacune des sociétés de rédaction de journalistes des différentes entités de l'audiovisuel public - menacée par la création de la holding.

Contrairement à ce qu'affirme la ministre de la Culture Rachida Dati dans les médias - et encore très récemment au micro de Sud Radio - ce projet de holding créé une véritable brèche à l'indépendance

---

éditoriale des 3 sociétés de l'audiovisuel public concernés par le périmètre de la holding. Cette crainte est malheureusement loin d'être infondée. En effet, dans le rapport que l'ex-présidente de France Inter Laurence Bloch a rendu sur le sujet à la ministre au mois de juin, cette dernière appelle notamment à la nomination d'un directeur de l'information « placé au niveau de la holding sous la responsabilité directe du PDG ». Conçu pour des raisons « d'efficacité », ce poste pourrait concentrer dans les mains d'une seule personne de trop grandes prérogatives éditoriales, faisant courir un risque certain de perte d'indépendance éditoriale des rédactions des sociétés de l'audiovisuel public et un risque d'uniformisation, au détriment du pluralisme des rédactions. Même la présidence de France Télévisions, qui soutient pourtant la réforme, estime que « la création d'une direction de l'information unique (...) appelle d'importantes réserves ».

Ce projet suscite ainsi la crainte légitime des syndicats. A titre d'illustration, 6 syndicats du groupe Radio France ont lancé un appel à la grève illimitée à partir du 26 juin 2025, et soulignent le fait que le "retour du projet de loi sur la fusion de l'audiovisuel public", est un projet qui "reste la plus grande menace pour nos missions de service public". Ils y voient avant tout un "montage bureaucratique et politique" qui "menace gravement l'indépendance de Radio France, sa mission de service public et l'existence même de certaines antennes". "Sous prétexte de réforme, c'est une déstabilisation et un affaiblissement organisés."